

« C'est la maison qui doit s'adapter aux gens et pas l'inverse »

TENDANCES. Architecte d'intérieur à Saint-Jean-d'Illac, Laurie Bouchard a fondé Interiordust il y a neuf ans. À l'horizon 2026, elle décrypte les grandes évolutions en matière de décoration et d'aménagement intérieur.

Si vous deviez résumer l'état d'esprit déco de 2026 en trois mots, lesquels choisiriez-vous ? Apaisement, fonctionnalité et personnalité. Les intérieurs doivent aujourd'hui faciliter la vie quotidienne tout en reflétant l'identité de ceux qui y vivent.

Le contexte économique pèse-t-il sur les choix esthétiques des particuliers ?

Oui, très nettement. Les particuliers privilégient davantage l'optimisation de l'existant que les rénovations globales. Les choix se portent sur des solutions durables, modulables, et sur un meilleur usage de chaque mètre carré. Les pièces multifonctionnelles se développent, notamment en lien avec le télétravail.

Ces espaces hybrides influencent-ils durablement la décoration ?

Absolument. Les logements

doivent aujourd'hui permettre de travailler, recevoir, se reposer ou jouer. La réduction des surfaces, le télétravail et l'évolution des structures familiales imposent des aménagements intelligents et multifonctionnels.

Quelles seront les couleurs dominantes en 2026 ?

On observe un retour marqué aux tons neutres, notamment des blancs doux et enveloppants, associés à des couleurs plus chaleureuses comme les verts naturels, les bleus profonds ou les terracotta. C'est le cas également pour les matériaux, avec le bois foncé, la pierre naturelle, les terres cuites et les métaux mats. Les finitions brillantes reculent au profit de matériaux plus texturés, sensoriels et durables. Quel que soit le budget, les clients recherchent aujourd'hui des matières authentiques, conçues pour durer.



Laurie Bouchard, architecte d'intérieur au sein du cabinet Interiordust à Saint-Jean-d'Illac. Photo Interiordust

Cherchez-t-on davantage à affirmer sa personnalité à travers son intérieur ?

Très clairement. Les clients ne veulent plus d'intérieurs standardisés. Ils souhaitent mixer ancien et contemporain, intégrer des

meubles personnels et créer des lieux qui leur ressemblent. La maison est aujourd'hui perçue comme un refuge, un espace destiné à se ressourcer et à retrouver un équilibre. C'est la maison qui doit s'adapter aux gens et pas l'inverse.

C.L

EN BREF

AIDES INDISPENSABLES MAIS TROP COMPLEXES

Le financement reste un frein majeur à la rénovation énergétique. Si 93 % des propriétaires mobilisent leur épargne, 43 % ont bénéficié d'une aide publique, principalement MaPrimeRénov', pour un montant moyen de 8 632 euros, et 41 % ont recouru à un crédit, d'un montant moyen de 16 959 euros. Sans ces aides, 77 % des bénéficiaires affirment qu'ils n'auraient pas pu réaliser totalement leurs travaux. Pourtant, 36 % des propriétaires n'ont pas engagé de travaux jugés pourtant utiles, principalement en raison de contraintes financières ou de la difficulté à obtenir aides et artisans qualifiés. Source : « Financement des travaux de rénovation énergétique troisième vague ». Ifop/FFB (Fédération bancaire française) et ASF (Association française des sociétés financières). Octobre 2025.

CONFORT ET COÛT AVANT L'ÉCOLOGIE

43 % des propriétaires déclarent avoir réalisé des travaux de rénovation énergétique depuis 2021. Ces travaux répondent avant tout à des motivations pragmatiques : 72 % cherchent à réduire leurs factures d'énergie et 66 % à améliorer leur confort de vie, devant les considérations écologiques, citées par 37 % des répondants, en recul par rapport à 2023. Les travaux les plus fréquents restent l'isolation (46 %), le remplacement des fenêtres (33 %) et des systèmes de chauffage (30 %). Le montant moyen des travaux atteint 20 928 euros, en hausse par rapport à 2023.

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau marchespublics.com



Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest
100 % gratuits sur
sud-ouest-marchespublics.com

Un service des quotidiens
du Groupe Sud Ouest

SUD OUEST

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la CCBHAP - Commune de Saint-Quentin du Dropt

Par arrêté en date du 19 décembre 2025, le Président de la CCBHAP a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de mise en compatibilité par déclaration de projet du PLUI de la CCBHAP à la mairie de Saint-Quentin du Dropt et au siège de la CCBHAP du 15 janvier 2026 - 13h30 au 29 janvier 2026 - 17h30 pour une durée de 15 jours. Le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné M. Daniel MARTET commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête du projet seront consultables par le public à la mairie de Saint-Quentin du Dropt et au siège de la CCBHAP. Le dossier d'enquête publique sera également consultable et téléchargeable durant l'enquête publique sur le site internet de la CCBHAP : www.ccbastides47.com

Les dossiers seront également consultables pendant la même période sur un poste informatique à la CCBHAP aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts dans chaque collectivité, à l'adresse mail dédiée : enquete publique@ccbastides47.com, ou par correspondance à l'adresse suivante : CCBHAP, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, 1 rue des Cannelles 47150 Montflanquin. Les messages seront imprimés et annexés au registre.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et/ou propositions portant sur la mise en compatibilité par déclaration de projet du PLUI dans les lieux et horaires suivants :

Mairie Saint Quentin du Dropt : **jeudi 15 janvier 2026 de 13 h 30 à 17 h 00 et le jeudi 29 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 30.**

Closure de l'enquête le jeudi 29 janvier 2026 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le PLUI éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur pourra être approuvé, les cartes communales abrogées par délibération du conseil communautaire.

Les demandes de renseignements complémentaires concernant ce dossier sont à adresser au service urbanisme de la CCBHAP à Montflanquin.

Fait à Montflanquin, le 19 décembre 2025 Le Président Auguste FLORIO



Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de mise en compatibilité par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la CCBHAP - Commune de Cancon

Par arrêté en date du 19 décembre 2025, le Président de la CCBHAP a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de mise en compatibilité par déclaration de projet du PLUI de la CCBHAP à la mairie de Cancon et au siège de la CCBHAP du 15 janvier 2026 - 14 h 00 au 29 janvier 2026 - 17 h 00 pour une durée de 15 jours. Le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné M. Christian MEMOIRE commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête du projet seront consultables par le public à la mairie de Cancon et au siège de la CCBHAP. Le dossier d'enquête publique sera également consultable et téléchargeable durant l'enquête publique sur le site internet de la CCBHAP : www.ccbastides47.com

Les dossiers seront également consultables pendant la même période sur un poste informatique à la CCBHAP aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts dans chaque collectivité, à l'adresse mail dédiée : enquete publique@ccbastides47.com, ou par correspondance à l'adresse suivante : CCBHAP, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, 1 rue des Cannelles 47150 Montflanquin. Les messages seront imprimés et annexés au registre.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et/ou propositions portant sur la mise en compatibilité par déclaration de projet du PLUI dans les lieux et horaires suivants :

Mairie de Cancon : **jeudi 15 janvier 2026 de 14h00 à 17h00 et le jeudi 29 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00.**

Closure de l'enquête le jeudi 29 janvier 2026 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. A l'issue de l'enquête publique, le PLUI éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur pourra être approuvé, les cartes communales abrogées par délibération du conseil communautaire.

Les demandes de renseignements complémentaires concernant ce dossier sont à adresser au service urbanisme de la CCBHAP à Montflanquin.

Fait à Montflanquin, le 19 décembre 2025 Le Président Auguste FLORIO